



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1323 - Construction de logements sociaux

Avenant n° 2 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour l'année 2015

Rapport n° CP/2016/77

Service gestionnaire :

L5 - Habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption de l'avenant n°2 pour l'année 2015 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat, précisant les objectifs et montants définitifs de la dotation pour le parc HLM au titre de l'année 2013 suite à des ajustement à la hausse en fin d'année 2015.

Le 1^{er} juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de l'Eurométropole de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1er janvier 2012.

Le présent avenant détermine la dotation et les objectifs définitifs pour l'année 2015 concernant le parc HLM, suite au comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 24 novembre 2015 ainsi qu'au courrier du Préfet du 10 décembre 2015 :

- Une dotation de 956 344 € pour le logement locatif social (au lieu de 1 075 903 €)
- Une actualisation des objectifs de production de logements selon le détail suivant :
 - * 149 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) au lieu de 167
 - * 451 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
 - * 80 logements PLS (prêt locatif social)

J'ai l'honneur de vous soumettre l'avenant n°2 à la convention de délégation des aides à la pierre pour l'année 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n°2 pour 2015 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer cet avenant conjointement avec le Préfet.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY